



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	3
Exprimés :	12
OUI :	9
NON :	3
Abst :	6

2024/60

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 5 décembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 19h34), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h34), Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gaspard Céline (arrivée à 19h28), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivé à 19h08), Reaully Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Casimir Catherine, Crouzit Sébastien donne procuration à Calomine Benoît

Absent : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : SAGE Pascale

Objet : Projet du réseau de chaleur biomasse – Rue du 8 mai 1945

Un projet de chaufferie biomasse avec un réseau de chaleur desservant les bâtiments de la Mairie, du Restaurant Scolaire, des ateliers des Services Techniques Municipaux, de l'école maternelle, de l'EHPAD « Jean Mahaut » et des logements ODHAC du 14 rue du 8 Mai 1945, est à l'étude. L'EHPAD a intégré ce réseau de chaleur dans son projet d'extension.

Aussi, Madame la Maire demande d'émettre un avis sur la réalisation de cet investissement communal.

La Commission des Finances du 15 octobre 2024, a donné un avis favorable à ce projet à l'étude, sous conditions :

- que la municipalité sollicite l'ensemble des partenaires financiers pour obtenir le maximum de subventions ;
- que le budget d'investissement de la Commune, à la date de la prévision des travaux, soit en capacité de supporter cette dépense.

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité sur l'intérêt de cet investissement, sous conditions :

- que la municipalité sollicite l'ensemble des partenaires financiers pour obtenir le maximum de subventions ;
- que le budget d'investissement de la Commune, à la date de la prévision des travaux, soit en capacité de supporter cette dépense.

Une information sera faite auprès de la Direction de l'EHPAD « Jean Mahaut ».

De plus, compte tenu du calendrier, ce projet ne pourrait être étudié que lors de la prochaine mandature à compter de 2026 et dans la mesure où les élus y soient favorables.

Reçu A. LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 20 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 17 décembre 2024

Publication le 17 DEC 2024

Le secrétaire de séance,
Pascale SAGE

